

Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet
Le 26/09/2019 à la salle du CCAS à Airvault

▪ **Personnes présentes :**

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet
Catherine PUAUT, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Jean-François COIFFARD, Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet
Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine
Philippe DELAVault, Mairie Craon
Jean-Claude GUÉRIN, Mairie La Peyratte
Pierre BIGOT, SIVU de la Vallée de la Dive
Christophe CHATIN, Syndicat d'Eau du Val du Thouet
Louis-Marie LUMINEAU, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine
Claude SERGENT, Eaux de Vienne SIVEER

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Sébastien ROCHARD, représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
Alain MOREAU, représentant de la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Anne Marie ROUSSEAU, représentante de Poitou-Charentes Nature
Jean THARRAULT, représentant de l'Association Sauvegarde de l'Anjou
Boris LUSTGARTEN, représentant de l'Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine
François JENOT, représentant du Syndicat de Valorisation et de Promotion de la Pisciculture Poitou-Charentes Vendée
Paul PAULY-CALLOT, représentant d'UFC Que Choisir

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Florence BARRE, représentante de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
Guillaume DELATTRE, représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Géraldine GELLÉ, représentante de la DDT du Maine-et-Loire
Géraldine LEMARCHANT, représentante de la DDT de la Vienne

▪ **Autres participants :**

Mathilde LEVIELLE, Communauté de communes du Thouarsais

Alizée LORRAIN, Eaux de Vienne SIVEER

Claire VRIGNAUD, SPL des Eaux du Cébron

Marie-Christine CHAPALAN, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine

Quentin CHATAIGNER, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

Laurence LACOUTURE, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Guillaume CHARRUAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

Céline PERSICO, Chargée de mission SAGE Thouet

Jocelyn ADAM, Technicien SAGE Thouet

Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

Michel CLAIRAND, Communauté de communes du Thouarsais a donné pouvoir à Catherine PUAUT

Yannick VERGNAULT, SPL des Eaux du Cébron a donné pouvoir à Christophe CHATIN

Hélène DESOBEAU, représentante de la DREAL Pays de la Loire a donné pouvoir à la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Cyril MOUILLOT, représentant de la DDT des Deux-Sèvres a donné pouvoir à la DDT de la Vienne

▪ **Personnes excusées :**

Édouard RENAUD, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet

André MARTIN, Conseil Régional Pays de la Loire

Marie-Jeanne BELLAMY, Conseil Départemental de la Vienne

Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire

Dominique REGNIER, Syndicat du Val de Loire

Philippe LOHEZIC, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire

Michel RICHARD, représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Coralie DENOUES, représentante de l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il annonce l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 27 juin 2019**
2. **Définition de la stratégie du SAGE – Votes scénarios alternatifs du SAGE**
3. **Informations et questions diverses**

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 27 juin 2019

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 27 juin 2019. Pour rappel, lors de cette séance, les membres de la CLE ont validé les scénarios alternatifs du SAGE ainsi que prévalidé la feuille de route de la CLE. Il est rappelé que la dernière version du compte rendu a été adressée aux membres de la CLE par mail en amont de la séance.

M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document ; **le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans modification (24 votants - Pour : 24 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

2. Définition de la stratégie du SAGE – Votes scénarios alternatifs du SAGE

Arrivée de M^{me} PUAUT

Il est rappelé que lors de la séance plénière du 27 juin 2019, les membres de la CLE ont validé les scénarios alternatifs du SAGE, issus des échanges des commissions thématiques ainsi que des derniers mois de travaux de la CLE. La séance de ce jour doit permettre à la CLE de choisir parmi les différents scénarios proposés et ainsi définir la stratégie voulue pour le SAGE.

Pour chaque objectif, seront présentés les scénarios alternatifs validés, puis les membres de la CLE seront invités à échanger sur leurs visions des choses. Suite à ces discussions un vote permettra d'identifier le ou les scénarios privilégiés par objectif.

Aucune remarque n'étant émise sur le déroulé de la séance, M. CUBAUD poursuit en rappelant qu'une note d'ambition a été validée par la CLE le 4 avril 2019. Il revient sur les ambitions validées pour chaque enjeu du SAGE.

Les scénarios alternatifs sont énoncés et les membres de la CLE sont invités à s'exprimer :

Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

- **SOCLE : Communication et limitation du ruissellement**
- **Scénario 1 : Étude HMUC, adaptation des indicateurs et volumes prélevables après l'étude**
- **Scénario 2 : Adaptation d'indicateurs sur la base de la connaissance actuelle**
- **Scénario 3 : Sc.2 + Adaptation plus poussée d'indicateurs (HMUC)**

M^{me} LEMARCHANT indique que l'adaptation des indicateurs et des volumes prélevables représente un important travail technique et la nécessité d'un portage politique fort. Elle s'interroge sur la possibilité de réviser ces indicateurs et objectifs sur la seule base des connaissances actuelles. Il lui semble que certaines données font défaut pour avoir une vision globale de la gestion quantitative.

M^{me} ROUSSEAU met en avant qu'une étude HMUC est longue et coûteuse or nous sommes déjà dans une situation d'urgence, il est donc nécessaire d'agir dès maintenant. L'étude HMUC pourrait venir dans un second temps.

Une discussion porte sur la gestion actuelle et le contenu d'une étude HMUC. M. CUBAUD rappelle que les services de l'État ont été sollicités pour apporter ces précisions.

M. LUSTGARTEN demande si les données existantes, nécessaires à ce travail, sont centralisées et suffisantes. Il ajoute que ce travail doit faire, en effet, l'objet d'un portage politique fort.

M^{me} LEMARCHANT répond qu'aujourd'hui les données ne sont pas suffisantes.

M. BIGOT demande quel serait le porteur d'une étude HMUC. Il est répondu que ce type d'étude serait porté par la structure porteuse du SAGE.

M^{me} BARRE rappelle que les chambres d'Agriculture ont sollicité le SAGE pour le portage d'une étude HMUC. Elle ajoute que le lancement d'une étude HMUC ne doit pas empêcher dès à présent de porter des actions permettant d'améliorer la situation quantitative, d'où l'importance de l'approche transversale à avoir entre les différents objectifs du SAGE.

Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

- **SOCLE : Programme d'économie d'eau pour tous les usages**
- **Scénario 1 : Irrigation = stockage hivernal pour la substitution et de nouveaux prélèvements**
- **Scénario 2 : Irrigation = stockage hivernal pour la substitution uniquement et encadrée**
- **Scénario 3 : Irrigation = pas de stockage, respect des volumes prélevables uniquement par l'adaptation des pratiques**

M. BIGOT relève que les scénarios proposés pour cet objectif s'attardent sur les plans d'eau à vocation d'irrigation et qu'il n'est pas fait mention de la retenue du Cébron. Il ajoute que selon lui il faut chercher à stocker l'eau l'hiver.

Il est rappelé le rôle stratégique de la retenue du Cébron pour l'usage AEP du bassin.

M. ROCHARD mentionne l'étude de la Coop de l'Eau 79 sur le projet de déconnection/substitution/création de prélèvements et s'interroge sur les leviers permettant d'inciter les propriétaires d'étangs à permettre l'utilisation de leurs plans d'eau pour l'irrigation.

M^{me} ROUSSEAU indique que la ressource disponible sera de plus en plus rare dans le futur et que dès à présent tous les acteurs de l'eau doivent tendre à faire des économies d'eau, bien que des évolutions de pratiques soient déjà constatées.

M^{me} LEMARCHANT rappelle la nécessité de respecter les volumes prélevables et le besoin de faire évoluer les pratiques dans cet objectif. Elle ajoute qu'il semble primordial de définir des projets de territoires.

M. JENOT alerte sur les incohérences de certaines politiques comme la suppression des ICHN et les retards de paiements de certaines aides.

M. CUBAUD indique, en écho à la note d'ambition, que la CLE doit avoir pour rôle de réaffirmer le soutien à l'élevage et aux pratiques favorables à la protection de la ressource en eau.

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre une fois le bon état atteint

- **SOCLE** : Sensibilisation sur les produits phytosanitaires pour le public non agricole
- **Scénario 1** : Programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses échelle bassin versant (Dive, Thouet médian, Thouet aval)
- **Scénario 2** : Coordination du conseil agricole à l'échelle bassin versant pour accompagnement exploitants vers des pratiques bénéfiques pour la ressource (stratégie commune)
- **Scénario 3** : Travail sur l'économie agricole : accompagnement filière, création débouchés

M^{me} TUBIANA soulève que pour cette problématique, il lui semble intéressant qu'il soit recherché un « mixte » des trois scénarios.

M. CUBAUD rebondit en indiquant qu'en effet, un travail sur la filière et l'économie agricole (scénario 3) montrerait un niveau d'ambition élevé.

M^{me} BARRE rappelle que sur certains territoires ou des programmes sont en place (Re-Sources) la mobilisation des acteurs est faible. Un travail sur le développement des filières pourrait être une réponse.

M. DELAVault précise qu'il faut du temps pour changer un système d'exploitation.

M. ROCHARD ajoute que le monde agricole a besoin de reconnaissance pour les efforts engagés.

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

- **SOCLE** : Mesures liées à l'assainissement et la gestion des eaux pluviales
- **Scénario 1** : Mesures opérationnelles incitatives pour limiter les pressions et transferts
- **Scénario 2** : Levier réglementaire pour limiter les pressions et protéger les éléments paysagers
- **Scénario 3** : Élaboration de programme d'actions opérationnels ciblés érosion/ruissellement, échelle bassin

M^{me} ROUSSEAU indique que le scénario 3 lui semble intéressant et que la réflexion à l'échelle du bassin permettra ensuite de cibler des sous bassins prioritaires.

M. LUSTGARTEN insiste sur l'importance de la gestion des eaux pluviales urbaine identifiée dans les mesures SOCLE et le besoin d'accentuer l'approche du SAGE sur cette thématique.

M. ROCHARD et M^{me} PUAUT relève également l'importance d'agir sur l'assainissement collectif ou non collectif.

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

- **SOCLE** : Schéma de gestion de nappe (Infratoarcien)
- **Scénario 1** : Poursuite et renforcement des programmes d'actions AAC
- **Scénario 2** : Sc.1 + Travail sur l'économie agricole, développement des filières et débouchés, réseaux d'expérimentation

- **Scénario 3 : Procédure réglementaire ZPAAC sur les captages les plus problématiques**

Avant les échanges sur les scénarios, Pierre PÉAUD retranscrit une remarque transmise par M. VERGNAULT (SPL des Eaux du Cébron) sur le rapport de présentation des scénarios alternatifs. Dans les éléments de rappel du contexte, partie 5.1 rappel du diagnostic, il est fait mention pour la retenue du Cébron qu'une « forte problématique de carbone organique et phosphore est relevée, avec des concentrations très élevées qui dépassent les normes de potabilité même après traitement ». M. VERGNAULT informe les membres de la CLE que depuis le diagnostic du SAGE (2016) des travaux à l'usine de traitement du Cébron ont permis de remédier à ce problème et donc qu'il n'y a plus de dépassement pour l'eau traitée.

M^{me} TUBIANA et M^{me} ROUSSEAU relèvent que les programmes actuellement en place sur les AAC n'apportent pas de résultats satisfaisants et donc qu'une approche réglementaire (scénario 3) serait plus ambitieuse.

M. BIGOT indique qu'un travail sur l'économie agricole (scénario 2) devrait venir en complément d'une approche réglementaire.

M. MOREAU s'interroge sur la possibilité d'étendre les périmètres de protection des aires d'alimentation de captages.

M^{me} LEMARCHANT rappelle que la décision d'une procédure type ZZPAAC relève du Préfet.

Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

- **Scénario 1 : Amélioration des connaissances sur les activités à risques et polluants émergents**
- **Scénario 2 : Sc1. + Suivi bactériologique pour les cyanobactéries et amélioration des réseaux de suivi de la qualité des eaux**

M. LUSTGARTEN précise que le suivi des cyanobactéries n'est plus nécessairement effectué par les services de l'Agence Régionale de Santé.

M^{me} ROUSSEAU soulève l'importance de suivre le développement des cyanobactéries ainsi que la responsabilité de vigilance.

M. BIGOT ajoute que les maires ont besoin d'informations en cas de nécessité de prise d'arrêté interdisant la baignade.

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

- **SOCLE : Couverture par des programmes d'actions milieux aquatiques, continuité écologique liste 2, objectifs taux d'étagement**
- **Scénario 1 : Restauration morphologique en priorité sur les cours d'eau très dégradés + têtes de bassin**
- **Scénario 2 : Restauration morphologique en priorité sur les cours d'eau proches du bon état + têtes de bassin**
- **Scénario 3 : Restauration morphologique de tous les linéaires dégradés**

Focus Continuité

- **Scénario 1 : Travaux continuité sur les têtes de bassin et à l'opportunité, intégrés dans programme d'actions**
- **Scénario 2 : Stratégies continuité basées sur des études spécifiques à l'échelle bassin**

M. JENOT évoque une étude du CNRS qui, selon ses informations, irait contre le rétablissement de la continuité écologique.

M. LUSTGARTEN indique que le CNRS est actuellement en train d'effectuer un travail terrain mais qu'à sa connaissance aucune conclusion n'a été émise. Il poursuit en ajoutant que pour les ouvrages des cours d'eau en liste 2 (L.214-17), la rédaction de la loi ne demande pas « la mise en transparence ». Il précise également que dans la rédaction des documents, il s'oppose au fait d'inscrire l'effacement des ouvrages en priorité et que pour l'instant le terme « aménagement » est suffisant.

M^{me} LEMARCHANT informe que sur le département 86, il est demandé aux syndicats de rivières de définir une stratégie et des zones d'interventions prioritaires. La définition d'un projet de territoire doit être recherchée.

M. BIGOT réagit en indiquant que les travaux de continuité doivent être faits à l'opportunité en fonction des demandes des propriétaires.

M^{me} PUAUT soulève qu'aujourd'hui les projets de rétablissement de la continuité écologique sont faits en concertation et au cas par cas en fonction de chaque situation.

M^{me} TUBIANA précise que pour elle, certaines situations permettent d'aller jusqu'à l'effacement.

M. LUSTGARTEN informe avoir suivi les travaux du comité national de l'eau qui souhaite que des projets de territoires soient définis et qu'une note technique ministérielle pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique a été rédigée.

Pierre PÉAUD indique que l'approche « continuité écologique apaisée » fera l'objet d'une présentation par la DDT 79 lors de la prochaine séance plénière. Suite à la remarque de M. LUSTGARTEN, la note technique sera adressée aux membres de la CLE en document préparatoire.

Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Pas de scénarios alternatifs

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

- **SOCLE : Sensibilisation et groupe de travail**
- **Scénario 1 : Amélioration des connaissances, base de données et inventaire terrain**
- **Scénario 2 : Sc.1 + Limitation des impacts par voie incitative : intégration de l'enjeu dans les programmes opérationnels, accompagnement des particuliers**

- **Scénario 3 : Sc.1 + Mise en conformité des plans d'eau par voie réglementaire et encadrement des vidanges**

M. JENOT s'inquiète de l'approche réglementaire qui pourrait être demandée et des règles et conditions qui pourraient être fixées lors des vidanges.

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

- **SOCLE : Identification, amélioration des connaissances, communication**
- **Scénario 1 : Stratégie « protection têtes de bassin » à intégrer dans tous les enjeux du SAGE**
- **Scénario 2 : Identification d'une zone de tête de bassin pilote pour retour d'expérience et vitrine**
- **Scénario 3 : Levier réglementaire pour limiter les futurs impacts**

M^{me} LEMARCHANT demande si pour le scénario 2, un bassin pilote a d'ores et déjà été identifié.

Il est répondu que ce n'est pas le cas et qu'en premier lieu un travail d'identification des zones de têtes de bassin sera nécessaire.

Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

- **SOCLE : Inventaire et hiérarchisation**
- **Scénario 1 : Préservation des zones humides à travers les documents d'urbanisme**
- **Scénario 2 : Sc.1 + Intégration de l'enjeu zones humides dans les programmes d'actions opérationnels**
- **Scénario 3 : Sc.1 + 2 + Levier réglementaire : fixer des niveaux de compensation plus élevés en cas de destruction**

Il est précisé que le levier réglementaire, pourrait permettre en cas de destruction de zone humide une compensation à hauteur de 200% de la surface de la zone humide détruite, par restauration ou création d'une zone humide.

Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication

Il est rappelé que lors de la validation des scénarios alternatifs du SAGE, il avait été évoqué le besoin de préciser les objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication afin de permettre la coordination des différentes politiques publiques de l'eau et l'appropriation de la stratégie du SAGE.

Des discussions portent sur les moyens financiers nécessaires pour porter le SAGE.

M^{me} BARRE réaffirme la volonté de l'agence de l'eau d'avoir de l'ambition pour ce territoire et donc qu'il sera nécessaire d'avoir des moyens financiers et humains à la hauteur.

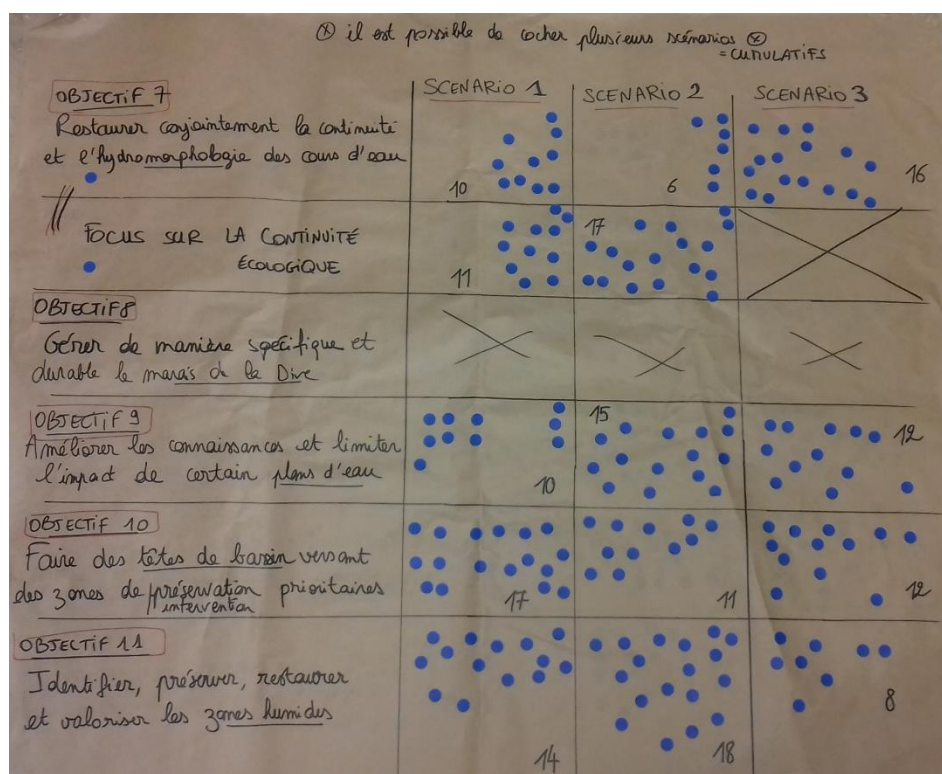
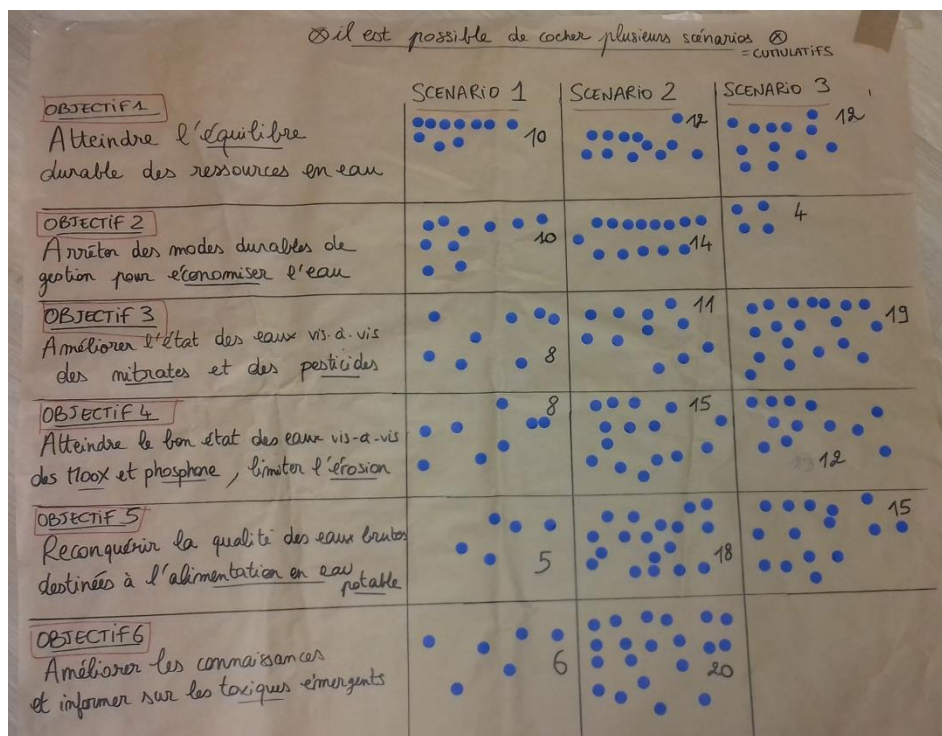
M^{me} LEMARCHANT ajoute que la prise de compétence GEMAPI par les EPCI entraîne des responsabilités et donc que ces collectivités doivent avoir une stratégie d'atteinte du bon état. Le SAGE doit être proactif pour orienter et accompagner dans la définition de ces stratégies. Un lien réel doit être fait entre le SAGE et le niveau opérationnel.

M. LUSTGARTEN ajoute qu'aujourd'hui les EPCI ont la compétence GEMAPI mais auront également prochainement de nouvelles compétences d'où la nécessité de projet de territoire.

Après ces échanges, les membres de la CLE sont invités à restituer leurs choix de scénarios sur tableaux. Il est rappelé que pour chaque objectif, plusieurs scénarios peuvent être retenus car cumulatifs.

Les positions des membres de la CLE sont présentées sur les photos ci-dessous :

Départs de MM. OLIVIER, GUERIN, DELAVault avant la restitution collective, toutefois ils ont transmis leurs choix à la cellule d'animation pour prise en compte.



Au vu des choix affichés, il est à noter que les avis sont assez partagés. M. CUBAUD indique que ces résultats méritent d'être étudiés plus précisément avant d'être restitués lors des prochaines séances de travail.

Les mois à venir seront consacrés dans la rédaction de la stratégie, en concertation avec les acteurs du bassin (commissions thématiques), avant d'être soumise à la validation de la CLE début 2020.

3. Informations et questions diverses

Les membres de la CLE sont informés que la prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 10 octobre après-midi à la salle du lac du Cébron. L'ordre du jour prévisionnel de cette séance est :

- Validation du compte rendu de la CLE du 26 septembre 2019
- Présentation du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne
- Validation de la feuille de route de la CLE
- Validation d'inventaires « zones humides » (CA2B / Pays de Gâtine)
- Information « continuité écologique apaisée » - DDT 79
- Présentation stratégie plans d'eau – DDT 79

Un point bilan de la séance du jour sera également fait.

Enfin Pierre PÉAUD indique que la réunion envisagée pendant un temps par les services de l'État le 10 octobre matin est finalement annulée.

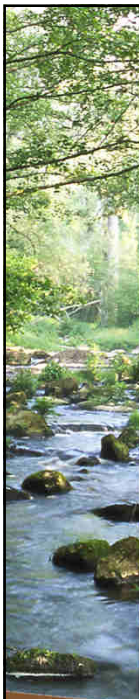
Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



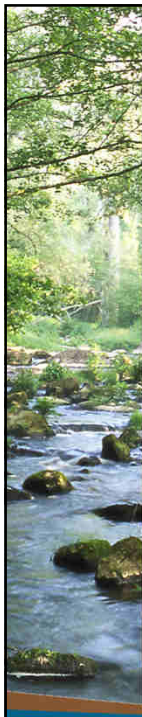
- CLE -

26 septembre 2019



Ordre du jour

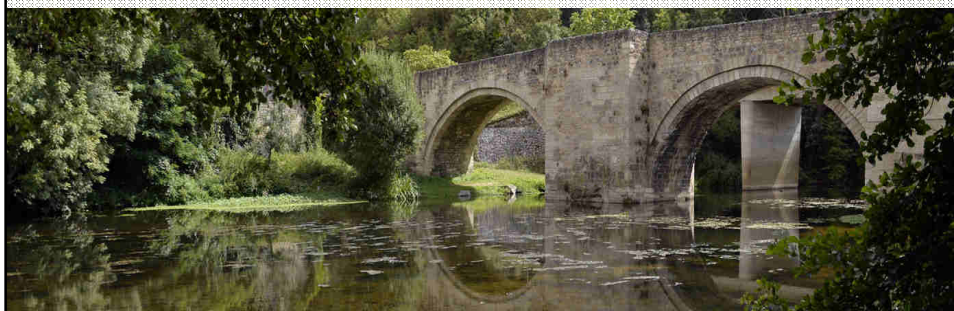
1. **Validation du compte rendu de la CLE du 27 juin 2019**
2. Définition de la stratégie du SAGE – Votes scénarios alternatifs du SAGE
3. Informations et questions diverses



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 27 juin 2019
2. **Définition de la stratégie du SAGE – Votes scénarios alternatifs du SAGE**
3. Informations et questions diverses

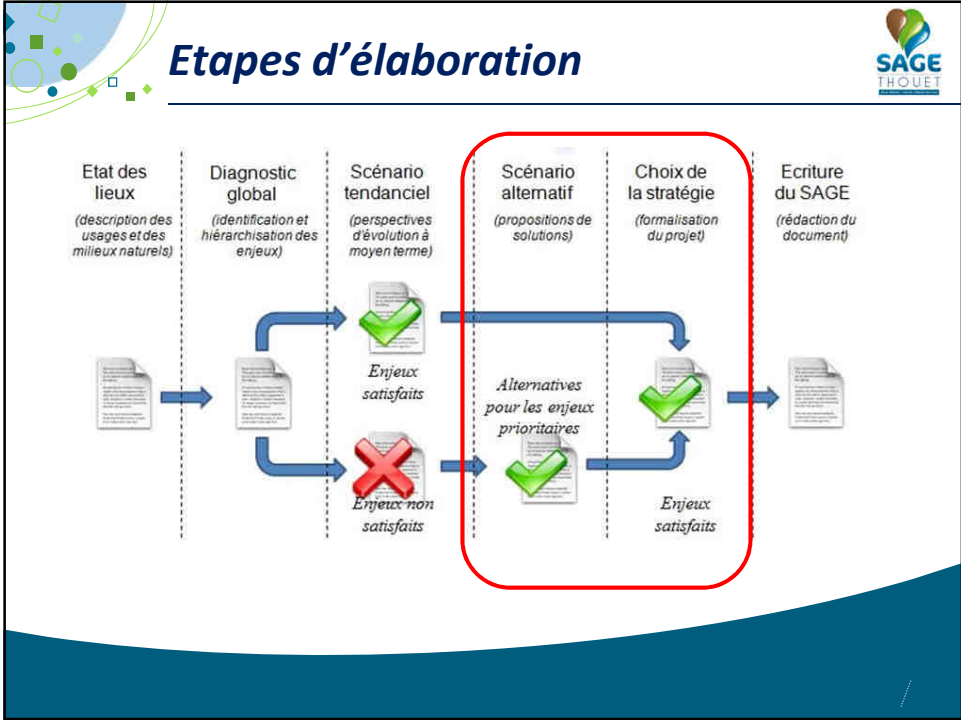
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet




Choix des scénarios alternatifs


CLE du 26 septembre 2019

1. Rappel du contexte







Élaboration des scénarios




- Scénarios alternatifs du SAGE élaborés suite **aux travaux des commissions d'octobre 2018**
- Première version du rapport présentée lors du Bureau du 14 janvier 2019
- Définition de la note d'ambition de la CLE
- **Présentation et validation des scénarios en CLE le 27 juin 2019**

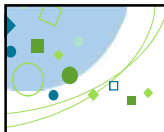
 **Aujourd'hui CHOIX** entre les scénarios pour définir la stratégie du SAGE



L'exercice des scénarios - rappel



1. Définition de **scénarios globaux** objectif par objectif
→ *Ce sont des stratégies différentes d'atteinte d'un objectif, et donc plus globalement d'atteinte du bon état DCE.*
2. Déclinaison de l'ensemble des **mesures** constituant les différents scénarios, objectif par objectif
3. **Chiffrage** des coûts de l'ensemble des mesures et des scénarios

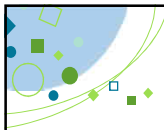


Le choix des scénarios




Déroulement de la séance :


- Présentation scénarios objectifs par objectifs
- Support de prise de note pour le choix des scénarios et échanges
- Vote sur le ou les scénarios privilégiés pour chaque objectif
- Discussion des résultats / ajustement des scénarios pour écrire la stratégie du SAGE



2. La note d'ambition de la CLE



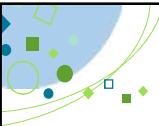
L'ambition du SAGE




Note ambition de la CLE validée le 4 avril 2019 :

Note en réponse aux remarques émises suite à la diffusion de la première version du rapport de présentation des scénarios alternatifs :

- Réaffirmer les conclusions du diagnostic et du scénario tendanciel
- Définir l'ambition que souhaite la CLE pour les objectifs identifiés et pour le territoire

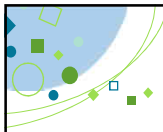


L'ambition du SAGE



Enjeu quantité

- Thématique jugée centrale sur le bassin du Thouet vu le **fort déséquilibre besoins – ressource**
- Risque avec les impacts du **changement climatique** de passer d'une situation précaire à dramatique
- Indispensable de faire **évoluer de façon conséquente les usages** pour qu'ils soient plus économes en eau
- Améliorer l'efficacité de l'eau et s'adapter au changement climatique

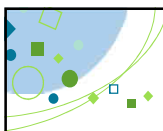


L'ambition du SAGE



Enjeu qualité

- Cours d'eau et nappes de l'ensemble du bassin sont contaminés par des polluants (nitrates, pesticides, phosphore,...) **ce qui entraîne des menaces sur la santé publique, la biodiversité, les usages, des surcoûts financiers importants, ...**
- Programmes d'actions locaux qui n'ont pas permis d'améliorer significativement l'état des eaux, **dynamiques insuffisantes**
- Nécessité de mettre en place des programmes plus ambitieux, plus rapides et sur des secteurs plus étendus
- **Besoin vital de préserver la ressource AEP** d'où l'importance d'avoir une ambition élevée pour cette thématique




L'ambition du SAGE




Enjeu milieux aquatiques - Biodiversité

- Dégradations morphologiques significatives sur le bassin, enjeu d'**amélioration des fonctionnalités « naturelles » des rivières**, avec des profils diversifiés
- Nécessite un travail conjoint sur la morphologie ET les obstacles à l'écoulement (ouvrages)
- L'amélioration de la continuité écologique doit être étudiée et obtenue **dans la concertation en envisageant toutes les solutions disponibles** : gestion des ouvrages, aménagement, effacement, ...




L'ambition du SAGE



Enjeu milieux aquatiques - Biodiversité

- Il faut porter des actions de réduction de l'impact négatif de certains plans d'eau **en fonction de leur situation** (gestion, aménagement, déconnexion, ...)
- Il faut protéger et intervenir prioritairement sur les **zones de tête de bassin et les zones humides, et pas seulement les délimiter**



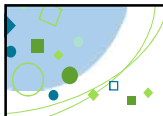
L'ambition du SAGE



Gouvernance - Communication

- Développer une communication permettant **une prise de conscience et une mobilisation de tous**
- Au vu de l'ampleur des actions à mettre en œuvre, **indispensable de déployer des moyens à la hauteur des objectifs à atteindre**



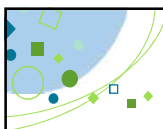


L'ambition du SAGE





Activités économiques

- Nécessité que l'ensemble des activités économiques se mobilise en faveur des objectifs du SAGE et pour l'atteinte du bon état des masses d'eau
- La CLE réaffirme son **soutien à l'activité d'élevage extensif sur l'ouest du bassin** avec le maintien des surfaces en herbe, zones humides, haies, ... L'élevage devant être le bénéficiaire prioritaire des politiques publiques ; celle de l'eau en particulier
- Sur les zones de grande culture, **l'amplification des efforts sur la réduction de l'utilisation des phytosanitaires et intrants** devra être de mise
- Il faut **amplifier la transformation du modèle agricole** qui, bien qu'amorcée, nécessite un fort accompagnement


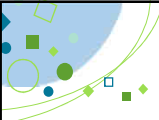


3. Les objectifs environnementaux




Les objectifs environnementaux

- Les objectifs de **bon état DCE**
- Des objectifs de **qualité AEP** (eaux brutes et distribuées)
- Un objectif transversal de reconquête de la **baignade en rivière** sur le SAGE
- La priorisation des usages :
AEP > Milieux > Activités économiques
Avec vigilance au niveau de l'AEP qui ne doit pas remettre en cause les fonctionnalités des milieux déjà fortement altérés




4. Les scénarios par objectif



Scénarios par objectif

Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

<p>Socle Communication suivi changement climatique + limitation risques crues</p> <p>Scénario 1 Étude HMUC / adaptation indicateurs suite étude Vol. prélevables : reprise notification (qqs ajustements)</p> <p>Scénario 2 Adaptation de certains éléments / indicateurs de la gestion quantitative dès cette version du SAGE. > Basée sur connaissance actuelle</p> <p>Scénario 3 Scénario 2 + adaptation d'indicateurs de gestion crise, ajustement du point nodal (HMUC), DOE complémentaire ...</p> <p><i>Scénarios pouvant être cumulatifs Sc. 2 et 3 supposent travail spécifique en parallèle de l'élaboration SAGE</i></p>	<p style="text-align: center;">Effet attendu sur la ressource :</p> <p>→ Indirect – poursuite de la situation actuelle en attendant les conclusions de l'étude et la révision du SAGE</p> <p>→ Bon mais limité, car adaptation de la gestion limitée en l'absence de connaissance approfondies</p> <p>→ Bon mais limité, car adaptation de la gestion limitée en l'absence de connaissance approfondies</p> <p style="text-align: center;">A lier aux scénarios d'économie d'eau et de limitation des impacts de plans d'eau</p>
--	--



Scénarios par objectif

Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

- Mesure 1.1 :** Limiter le ruissellement pour atténuer les crues = Renvoi à l'objectif 4
- Mesure 1.2 :** Communiquer sur les impacts du changement climatique sur la ressource
- Mesure 1.3 :** Réaliser une étude HMUC (quantitative) et réévaluer les indicateurs de gestion suite à l'étude
- Mesure 1.4 :** Répartir les volumes prélevables
- Mesure 1.5 :** Préciser les volumes prélevables (=modifier les volumes prélevables notifiés)
- Mesure 1.6 :** Définir / adapter des indicateurs de gestion
- Mesure 1.7 :** Définir / adapter une large partie des indicateurs de gestion, y compris de crise

SAGE THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

Socle
Programme d'économie d'eau pour tous les usages
Mesures d'accompagnement, communication et suivi

Scénario 1
Construction de retenues à remplissage hivernal, pour la **substitution** des prélèvements estivaux et pour de **nouveaux** prélèvements en réponse à l'enjeu de changement climatique (priorité soutien élevage).

Scénario 2
Construction de retenues à remplissage hivernal **uniquement pour la substitution** des prélèvements estivaux impactant, et encadrement de ces constructions : priorité aux exploitations d'élevage, localisation, ...
+ Transformation de l'usage de certains plans d'eau existants pour en faire des PE irrigation à remplissage hivernal.

Scénario 3
Pas de substitution des prélèvements estivaux par le biais de la création de retenues à remplissage hivernal. Unique levier de baisse des prélèvements = **adaptation des pratiques agricoles**, dont désirrigation sur certains secteurs

Effet attendu sur la ressource :

Discutable – permet de substituer des prélèvements actuellement très impactants mais possibilité d'augmenter les prélèvements totaux à l'année (si retenues hors substitution). Ne permet pas de faire face à une plus forte diminution de la ressource (changement climatique)

Bon à court terme (permet de substituer des prélèvements actuellement très impactants), mais discutable à moyen/long terme (ne permet pas de faire face à une plus forte diminution de la ressource)

Bon à court terme et moyen terme

A lier au scénario précédent (sujet du Projet Territorial de Gestion de l'Eau) et à la limitation des impacts des plans d'eau

SAGE THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

Mesure 2.1 : Inventorier les prélèvements domestiques non déclarés

Mesure 2.2 : Economiser l'eau potable en améliorant le rendement des réseaux

Mesure 2.3 : Economiser l'eau potable en diminuant les consommations

Mesure 2.4 : Collecter et réutiliser les eaux pluviales

Mesure 2.5 : Economiser l'eau d'irrigation

Mesure 2.6 : Economiser l'eau par les autres usages (industries, gros consommateurs, ...)

Mesure 2.7 : Campagne de communication pour tous les publics sur l'état quantitatif des eaux et les impacts du changement climatique

Mesure 2.8 : Suivre l'évolution des prélèvements et améliorer la gouvernance de la gestion quantitative

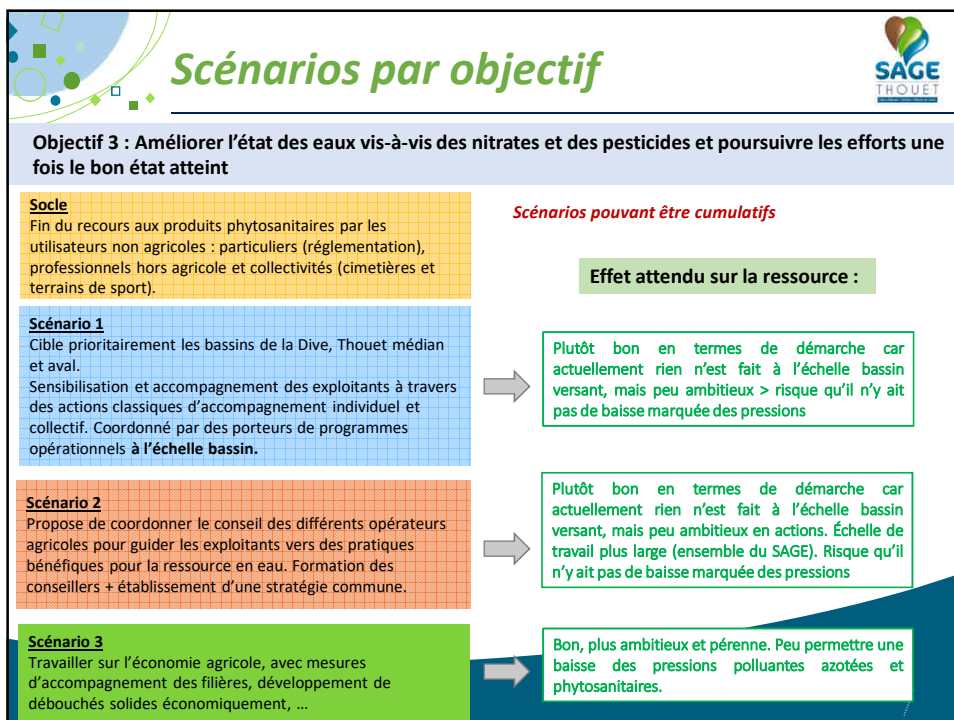
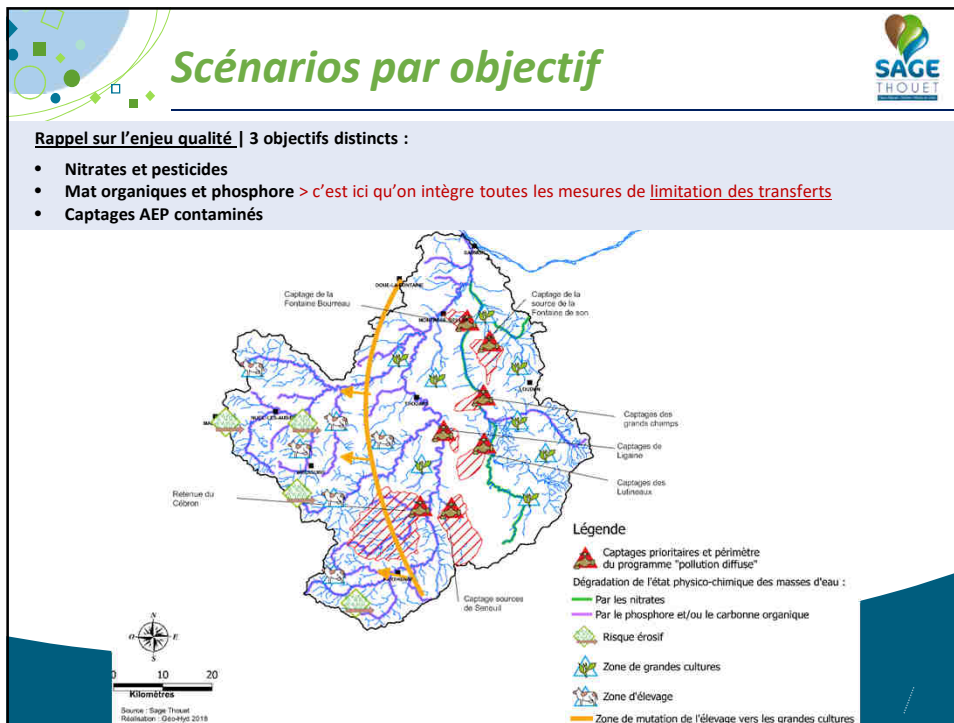
Mesure 2.9 : Développer le stockage d'eau

Mesure 2.10 : Encadrer les prélèvements hivernaux destinés à l'irrigation, notamment les modalités de remplissage des retenues de stockage

Mesure 2.11 : Utiliser les plans d'eau existants pour l'irrigation

Mesure 2.12 : Interdire les nouveaux plans d'eau irrigation

Mesure 2.13 : Diminuer le recours à l'irrigation en cas d'absence de substitution



SAGE THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Mesure 3.1 : Diminuer le recours aux phytosanitaires par le public non agricole

Mesure 3.2 : Accompagner les exploitations dans l'adaptation des pratiques de fertilisation et de traitement phytosanitaire

Mesure 3.3 : Coordonner le conseil des différents opérateurs agricoles

Mesure 3.4 : Développer des filières plus respectueuses de l'environnement et soutenir l'activité d'élevage

SAGE THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

Socle
Amélioration des performances, collecte et réseaux assainissement collectif et mise aux normes non collectif
Gestion des eaux pluviales et limitation de l'imperméabilisation des sols

Scénario 1
Scénario qui propose des **mesures opérationnelles incitatives** visant à limiter les pressions et transferts polluants, à coordonner à l'échelle du SAGE avec priorité Argenton/ Thouaret/ Thouet.
Limitation des transferts > vise la restauration des éléments paysagers pour diminuer le ruissellement des eaux et transferts polluants

Scénario 2
Levier réglementaire pour limiter pressions et protéger les éléments paysagers du territoire : limiter l'imperméabilisation des sols ; plafonner les rejets de STEP; empêcher la destruction des haies, limiter impact drainage

Scénario 3
Approche plus ciblée : élaboration de programmes d'action opérationnels spécifiques aux territoires les plus sensibles.


Scénarios pouvant être cumulatifs

Effet attendu sur la ressource :

Bon car actuellement thématique peu prise en compte, mais peu ambitieux. Permettra des restaurations paysagères ponctuelles mais pas une gestion échelle bassin versant du phénomène érosif, ce qui limitera les résultats sur la qualité des eaux

Bon, en complément du scénario 1, le levier réglementaire permet de limiter les nouvelles pressions


Bon, dispositif plus ambitieux qui permet de traiter la problématique avec une échelle bassin, en travaillant en priorité sur les zones de pente amont qui sont « productrices » de ruissellement



Scénarios par objectif

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif


- Mesure 4.1 :** Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines (gestion intégrée) et limiter l'imperméabilisation des sols
- Mesure 4.2 :** Améliorer le rendement des STEP, et notamment concernant l'épuration du phosphore
- Mesure 4.3 :** Fiabiliser la collecte et le transfert des eaux usées
- Mesure 4.4 :** Mettre aux normes les ouvrages d'assainissement non collectif
- Mesure 4.5 :** Limiter l'épandage d'engrais phosphorés et améliorer la gestion des effluents d'élevage
- Mesure 4.6 :** Valoriser le bocage
- Mesure 4.7 :** Replanter et entretenir des éléments paysagers permettant de limiter les écoulements
- Mesure 4.8 :** Limiter les transferts par les fossés, les gouffres, les vallées sèches et les drainages
- Mesure 4.9 :** Encadrer les rejets de STEP
- Mesure 4.10 :** Empêcher la destruction des haies
- Mesure 4.11 :** Mettre en place des programmes d'actions spécifiques de restauration et d'entretien des éléments paysagers limitant les ruissellements et les transferts



Scénarios par objectif

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante


<p>Socle Réalisation d'un schéma de gestion de nappe. Concerne à minima l'infraToarcien, car le SAGE Clain (concerné également par la nappe) prévoit la mise en place d'un tel schéma (lien entre SAGE). Autres nappes ?</p> <p>Scénario 1 Poursuite et renforcement des programmes d'actions sur les aires d'alimentation des captages prioritaires et sensibles (actuels et du futur SDAGE). Efforts d'animation, d'association de tous les acteurs agricoles et d'évaluation et suivi.</p> <p>Scénario 2 Scénario 1 + travail sur l'économie agricole, développement des filières et débouchés, en renforcement des programmes d'actions Mise en place de réseaux expérimentaux locaux.</p> <p>Scénario 3 Mise en place de mesures d'ordre réglementaire, avec le lancement de procédures ZPAAC sur les captages les plus problématiques.</p>	<p>Effet attendu sur la ressource :</p> <p>Plutôt bon car renforcement des moyens mais peut être insuffisant pour assurer une baisse notable des contaminations</p> <p>Bon car s'intéresse à l'économie agricole, aux débouchés. Permet d'envisager des évolutions de pratiques plus profondes (évolution des systèmes) et pérennes (limiter le risque économique)</p> <p>Difficile d'estimer l'impact du classement ZPAAC et d'imaginer les mesures qui pourraient être rendues obligatoires dans 3 ans si pas d'effets. Devrait permettre une évolution des systèmes et une préservation de certains espaces plus sensibles</p>
--	--



Scénarios par objectif

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

- Mesure 5.1 :** Schéma de gestion des nappes à réserver à l'eau potable (nappe InfraToarcien partagée avec le bassin du Clain)
- Mesure 5.2 :** Sécuriser l'alimentation en eau potable en étiage (renvoi aux schémas dept)
- Mesure 5.3 :** Communiquer sur les implications de la détérioration de la qualité des eaux sur la ressource
- Mesure 5.4 :** Renforcer les programmes d'actions pollutions diffuses sur les captages
- Mesure 5.5 :** Renforcer les programmes d'actions pollutions diffuses sur les captages en insistant sur les aspects filières
- Mesure 5.6 :** Créer des réseaux expérimentaux, partager les bonnes pratiques
- Mesure 5.7 :** Prendre des mesures réglementaires type ZPAAC
- Mesure 5.8 :** Limiter l'usage de certaines substances sur les périmètres de captages



Scénarios par objectif

Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Scénario 1
Actions d'amélioration des connaissances : veille des suivis et recensement des activités à risque.
Information et sensibilisation du grand public.

Effet attendu sur la ressource :

Indirect, simple amélioration des connaissances (mais pouvant par la suite permettre une baisse des pressions via la prise de conscience et l'identification des secteurs problématiques)

Scénario 2
Sc 1 + actions de suivi et d'acquisition de données.
Amélioration des réseaux actuels de suivi qualité de l'eau et mise en place d'un réseau de suivi bactériologique pour répondre à la **problématique des cyanobactéries**.

Indirect, car c'est la limitation de l'ensemble des pressions polluantes qui permettra une amélioration de la qualité des eaux (cf. autres objectifs du SAGE). Cependant, la prise en compte de l'enjeu des cyanobactéries est positive, notamment vis-à-vis des usages récréatifs de l'eau.

Scénarios par objectif

Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Mesure 6.1 : Améliorer les connaissances sur les molécules chimiques et médicamenteuses présentes dans les eaux

Mesure 6.2 : Faire un recensement des activités à risque

Mesure 6.3 : Sensibiliser les acteurs

Mesure 6.4 : Améliorer le suivi de la qualité des eaux sur les paramètres classiques

Mesure 6.5 : Mettre en place un système de suivi bactériologiques des cours d'eau / un système d'alerte pour les cyanobactéries

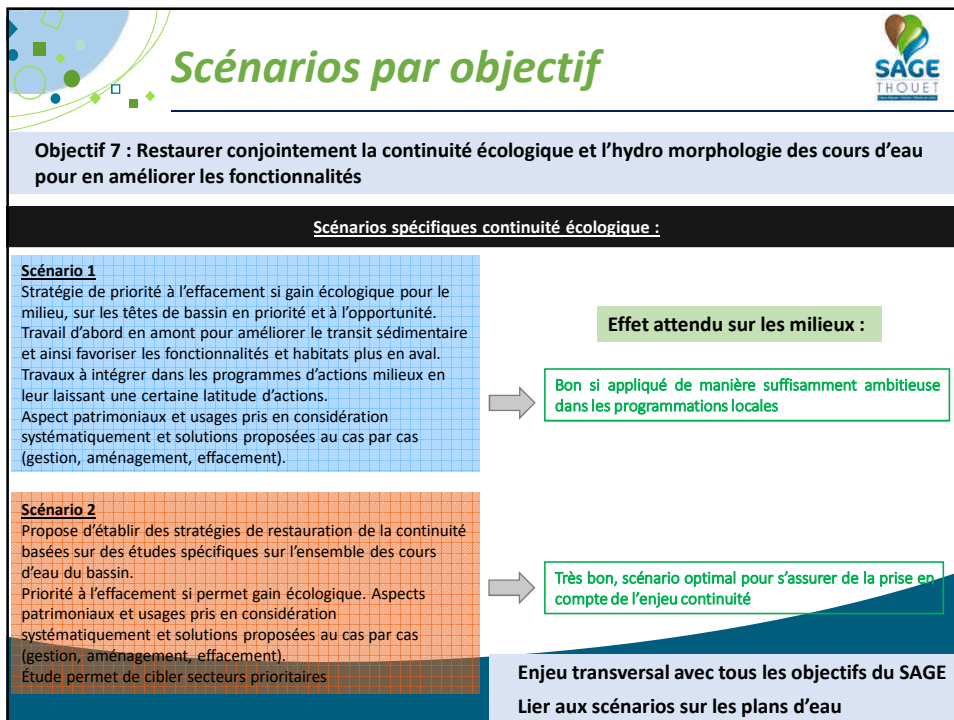
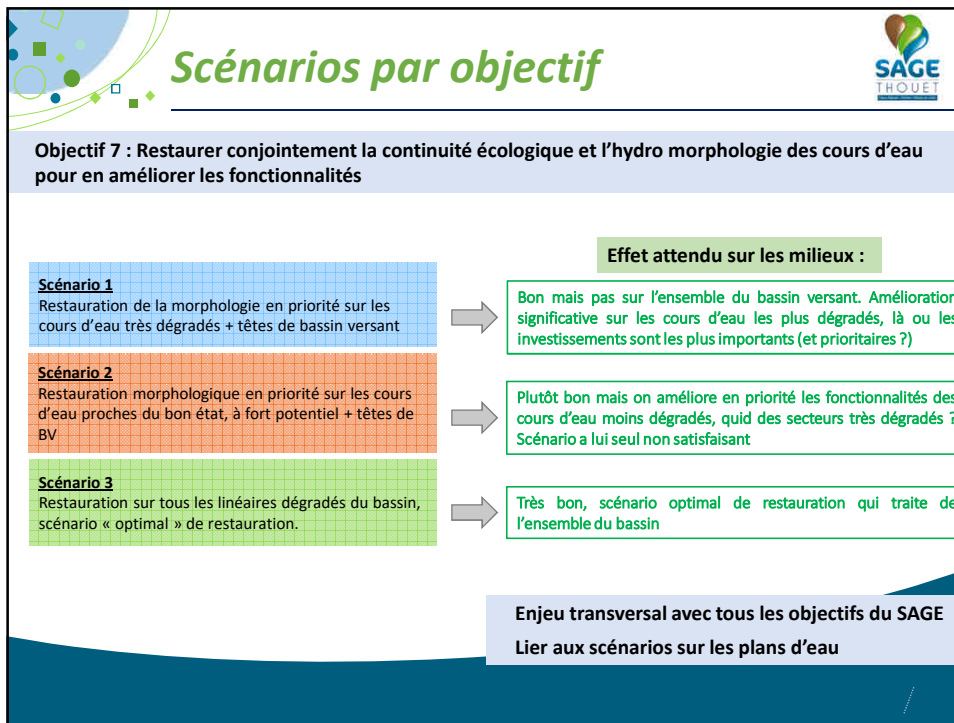
Scénarios par objectif


Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Socle
 Programmes de restauration des milieux aquatiques permettant de coordonner les actions de terrain, sur tous les enjeux milieux. Ces programmes associent l'ensemble des acteurs agissant pour les milieux et priorisent les enjeux locaux et secteurs d'intervention.
 Plusieurs autres mesures socles : restauration et entretien ripisylve, lutte espèces exotiques envahissantes, interdiction abreuvement direct en cours d'eau.
 Continuité : définition d'objectifs de taux d'étagement, amélioration connaissance, communication, gestion vannes, restauration continuité liste 2

Légende
 Contrats territoriaux milieux aquatiques
 Argenton
 Dive
 Thouaré
 Thouët

Légende
 Axes migrateurs
 Cours d'eau classés en Liste 1
 Cours d'eau classés en Liste 2






SAGE
THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

- Mesure 7.1 :** Coordonner les actions de restauration des milieux à travers des programmes d'actions milieux aquatiques
- Mesure 7.2 :** Restaurer et entretenir la ripisylve
- Mesure 7.3 :** Fixer des objectifs de réduction de taux d'étagement
- Mesure 7.4 :** Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire sur les cours d'eau classés en liste 2
- Mesure 7.5 :** Mieux connaître l'impact des ouvrages et l'impact de leur aménagement
- Mesure 7.6 :** Coordonner la gestion des vannes
- Mesure 7.7 :** Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Mesure 7.8 :** Interdire l'abreuvement direct dans les cours d'eau




SAGE
THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

- Mesure 7.9 :** Restaurer la morphologie des cours d'eau en priorité sur les cours d'eau très dégradés
- Mesure 7.10 :** Restaurer la morphologie des cours d'eau en priorité sur les cours d'eau proches du bon état
- Mesure 7.11 :** Restaurer la morphologie des cours d'eau sur tous les linéaires dégradés
- Mesure 7.12 :** Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire : travaux à l'opportunité et sur les têtes de bassin versant
- Mesure 7.13 :** Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire : travaux là ou linéaire dégradé et études spécifiques




Scénarios par objectif

Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Pas de scénarios contrastés / Liste de mesures ponctuelles spécifiques aux marais de la Dive

- Mesure 8.1 :** Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des marais de la Dive (canaux et vannages)
- Mesure 8.2 :** Mettre en place une gestion coordonnée des marais
- Mesure 8.3 :** Elaborer un règlement des vannages sur le marais de la Dive
- Mesure 8.4 :** Renforcer le suivi hydrologique
- Mesure 8.5 :** Reconnecter le canal de la Dive et les zones humides
- Mesure 8.6 :** Interdire les plantations de peupliers à proximité des cours d'eau et canaux
- Mesure 8.7 :** Identifier et préserver les zones d'expansion de crue
- Mesure 8.8 :** Prendre en compte le risque inondation en zone de marais



Scénarios par objectif

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Socle	<i>Scénarios pouvant être cumulatifs</i>	
	Effet attendu sur les milieux :	
Scénario 1 Amélioration des connaissances, avec la création d'une base de donnée unique recoupant les connaissances actuelles + des inventaires terrains pour compléter	→	Indirect mais l'acquisition de connaissance est une étape indispensable pour agir sur la thématique des plans d'eau
Scénario 2 Sc 1 + mesures de limitation des impacts des plans d'eau, par la voie incitative : intégration de l'enjeu dans les programmes opérationnels et accompagnement des particuliers dans les travaux et pour les opérations de gestion (vidange).	→	Bon, en parallèle de l'acquisition de connaissances, permet d'intégrer l'enjeu plan d'eau dans les programmations et d'accompagner les travaux pour plus d'efficacité. La limitation des impacts des plans d'eau aura des effets positifs sur les milieux et aussi sur la ressource (qualité des eaux, limitation de l'interception des écoulements, ...)
Scénario 3 Sc 1 + mise en conformité des plans d'eau par le levier réglementaire : précision des éléments de mise en conformité requis en cas de régularisation administrative d'un plan d'eau ou en cas de création d'un nouveau plan d'eau (retenue de substitution par exemple) Levier réglementaire peut également encadrer vidanges (pratiques/ouvrages spécifiques)	→	Bon, en lien avec l'acquisition de connaissance et l'accompagnement des propriétaires, le levier réglementaire permet de limiter les impacts des plans d'eau à régulariser ainsi que des nouveaux plans d'eau. (= plans d'eau déconnectés du réseau hydrographique). Le caractère réglementaire donne une autre dimension à ces mesures auprès des propriétaires

SAGE THOUËT

Scénarios par objectif

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

- Mesure 9.1 :** Communiquer et inciter les propriétaires à mettre en conformité et mieux gérer les plans d'eau
- Mesure 9.2 :** Créer un groupe de travail spécifique au suivi de la thématique plan d'eau
- Mesure 9.3 :** Améliorer la connaissance sur les plans d'eau, leurs usages, leur situation juridique et leurs impacts pour les prioriser
- Mesure 9.4 :** Intégrer la thématique dans les programmes d'actions milieux aquatiques
- Mesure 9.5 :** Accompagner les propriétaires dans les travaux de limitation d'impact des plans d'eau
- Mesure 9.6 :** Mettre en conformité les plans d'eau non déclarés et encadrer la création de nouveaux plans d'eau
- Mesure 9.7 :** Améliorer la gestion des plans d'eau (notamment vidange)

SAGE THOUËT

Scénarios par objectif

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Scénarios pouvant être cumulatifs

<p>Socle Réalisation de la carte des têtes de bassin versant et hiérarchisation. Amélioration des connaissances et communication.</p>	
<p>Scénario 1 Intégrer dans l'ensemble du SAGE la stratégie de protection des têtes de bassin versant, sur les enjeux quantitatifs, qualité des eaux, milieux > intégrer un critère tête de BV</p>	→
<p>Scénario 2 Identification d'une zone de tête de bassin versant pilote pour la restauration écologique, avec des suivis spécifiques > restauration vitrine, valorisation du retour d'expérience et communication spécifique</p>	→
<p>Scénario 3 Limitation des nouveaux impacts sur les têtes de bassin : nouveaux prélèvements, nouveaux plans d'eau, nouveaux aménagements. Levier réglementaire.</p>	→

Effet attendu sur les milieux :

Bon, enjeu « têtes de bassin versant » recoupant l'ensemble des autres enjeux du SAGE, il faut l'intégrer dans l'ensemble des stratégies

Bon sur le bassin « vitrine » + scénario complémentaire qui permet d'améliorer les connaissances, l'expérience et de communiquer sur cet enjeu

Bon mais ces outils réglementaires permettront plutôt de limiter de nouvelles pressions et non de supprimer des pressions existantes (le règlement du SAGE n'est pas rétroactif)

Préservation des têtes de bassin versant à prendre en compte dans la totalité des objectifs du SAGE : enjeux quantité, qualité, milieux et biodiversité, ...

SAGE THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

- Mesure 10.1 :** Identifier et hiérarchiser les têtes de bassin
- Mesure 10.2 :** Améliorer les connaissances sur les têtes de bassin
- Mesure 10.3 :** Communication spécifique "tête de bassin versant"
- Mesure 10.4 :** Définir une stratégie de protection des têtes de bassin versant
- Mesure 10.5 :** Identification d'une zone de tête de bassin "pilote" pour la restauration
- Mesure 10.6 :** Limiter les nouveaux impacts sur les têtes de BV

SAGE THOUET

Scénarios par objectif

Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

Socle
Amélioration des connaissances : déployer les inventaires sur la Vienne et le Maine et Loire (hors Choletais)
Déterminer les fonctionnalités des ZH et leurs altérations

Scénario 1
Préservation des zones humides à travers les documents d'urbanisme > délimitation des zonages et rédaction des règlements

Scénario 2
Sc 1 + intégration de l'enjeu zones humides aux programmes d'actions opérationnels « milieux aquatiques » : actions de restauration, préservation, aménagement et suivi


Scénario 3
Sc 1 + Sc 2 + levier réglementaire du SAGE : fixer des compensations plus élevées que celles prévues par le code de l'environnement en cas de destruction de zones humides

Scénarios pouvant être cumulatifs

Effet attendu sur les milieux :

- Bon pour limiter les nouvelles pressions, levier efficace, mais pas suffisant : ne permet pas de restaurer les zones humides dégradées
- Bon, permet d'intégrer l'enjeu zones humides aux programmes d'actions et de restaurer les fonctionnalités des zones humides prioritaires
- Bon pour limiter les nouvelles pressions, levier complémentaire efficace. Ne permet pas de supprimer des pressions existantes (le règlement du SAGE n'est pas rétroactif)

Participe à la restauration de l'équilibre quantitatif, à l'atténuation des crues, à la dépollution des eaux et à la sauvegarde de la biodiversité




SAGE
THOUËT

Scénarios par objectif

Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

- Mesure 11.1 :** Etablir une cartographie hiérarchisant les zones humides à l'échelle du SAGE
- Mesure 11.2 :** Inventorier les zones humides à l'échelle communale
- Mesure 11.3 :** Accompagner les communes pour l'inventaire des zones humides
- Mesure 11.4 :** Diagnostiquer les fonctionnalités des zones humides et leurs altérations
- Mesure 11.5 :** Etablir une stratégie de préservation des zones humides
- Mesure 11.6 :** Protéger les zones humides par le biais des documents d'urbanisme
- Mesure 11.7 :** Restaurer les fonctionnalités de zones humides stratégiques dans le cadre des programmes d'action milieux aquatiques
- Mesure 11.8 :** Aménager des zones humides frayères à brochet dans le cadre des programmes d'actions milieux aquatiques
- Mesure 11.9 :** Mettre en place un suivi des zones humides
- Mesure 11.10 :** Protéger les zones humides des destructions





SAGE
THOUËT

Scénarios par objectif

Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication



- Objectif 12 :** Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE
- Objectif 13 :** Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multithématiques
- Objectif 14 :** Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
- Objectif 15 :** Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
- Objectif 16 :** Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
- Objectif 17 :** Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

Scénarios par objectif

Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication

- Mesure 12.1 : Constituer des réseaux d'acteurs
- Mesure 13.1 : Constituer des groupes techniques par sous bassin versant
- Mesure 14.1 : Etablir le plan de communication et de sensibilisation pour le SAGE Thouet
- Mesure 15.1 : Impliquer les élus
- Mesure 15.2 : Créer un observatoire de l'eau
- Mesure 16.1 : Impliquer la CLE dans les procédures d'aménagement du territoire et le suivi des programmations opérationnelles
- Mesure 16.2 : Coordonner les programmations opérationnelles des différentes thématiques
- Mesure 16.3 : Faire le lien avec le projet de PNR Gâtine Poitevine
- Mesure 17.1 : Tableau de bord de suivi du SAGE
- Mesure 17.2 : Pérenniser l'animation du SAGE en phase de mise en œuvre

Scénarios par objectif

Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication

Lors de la dernière CLE, il a été évoqué que les objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication devront être précisés

-> permettre la coordination des différentes politiques publiques de l'eau et l'appropriation de la stratégie du SAGE



Quelles attentes, volontés de la CLE ?

Quelle association des élus locaux, quel portage politique ?



Quel relai de la stratégie du SAGE sur le territoire ?

Quels moyens (humains, financiers, ...) ?

...



Choix des scénarios



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 27 juin 2019
2. Définition de la stratégie du SAGE – Votes scénarios alternatifs du SAGE
3. **Informations et questions diverses**

Informations diverses

Prochaine séance de la CLE le 10 octobre 2019
Au Centre pédagogique du Cébron, à 14h

Ordre du jour prévisionnel :

- Validation compte rendu de la CLE du 26 septembre
- Présentation du Schéma Départemental de l'eau de la Vienne
- Validation de la feuille de route de la CLE
- Validation inventaires « zones humides » (CA2B / Pays de Gâtine)
- Information « Continuité écologique apaisée » (DDT 79)
- Présentation stratégie plans d'eau (DDT 79)
- ...

Réunion « Services de l'État » envisagée le 10 octobre matin : ANNULÉE

